

du peuple de la Grande-Bretagne, une meilleure appréciation de la situation du Canada et de son dévouement à la mère-patrie.

Si la politique conservatrice avait été suivie, il est tout probable que les traités belge et allemand seraient encore en vigueur aujourd'hui, et il n'y aurait pas eu de préférence britannique pas plus en Australie qu'en Nouvelle-Zélande ou en Afrique du Sud.

### **La Commission Impériale du Commerce.**

A la Conférence impériale de 1911, Sir Wilfrid Laurier présenta une résolution à l'effet de nommer une commission impériale du commerce qui devait se composer de représentants de la mère-patrie et des Dominions autonomes. La Commission devait être chargée: (1<sup>o</sup>) d'enquêter sur les ressources naturelles des différentes parties de l'Empire et sur les avantages qu'elles offraient au point de vue commercial; (2<sup>o</sup>) de considérer les bases sur lesquelles on pourrait, de la façon la plus avantageuse, encourager et développer le commerce entre les différentes parties de l'Empire.

Parlant à la clôture de la Conférence impériale, Sir Joseph Ward, premier Ministre de la Nouvelle-Zélande, déclara que quand bien même les représentants des Dominions, qui s'étaient réunis de toutes les parties de l'Empire, n'auraient rien fait d'autre que de passer cette résolution et de pourvoir à la création de cette Commission, la Conférence impériale aurait eu sa raison d'être. La Commission impériale a trouvé un moyen sage, sûr et pratique de développer le commerce entre les différentes parties de l'Empire. Si notre ami, l'Honorable George E. Foster occupe actuellement un poste dans cette Commission impériale du Commerce, il le doit à l'initiative de Sir Wilfrid Laurier qui a présenté cette résolution à la Conférence impériale.

Ici encore, tandis que nos adversaires parlaient loyalement, les leaders libéraux, par des mesures pratiques, cimentaient les liens commerciaux qui aident à maintenir ensemble les différentes parties de l'Empire.

### **Défense Impériale.**

Il y a dans le développement de la défense nationale du Canada quatre faits principaux: Premièrement, le Canada s'est chargé de sa défense territoriale. Deuxièmement, il a assumé la responsabilité de sa défense navale. Troisièmement, il a convenu de faire collaborer ses forces avec celles de la mère-patrie, aussi bien sur terre que sur mer. Quatrièmement, il a participé aux guerres de l'Empire.